SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 mars 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire suppléant, Robert Fontaine, les conseillers suivants :

Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vacant	siège 4
Marc Fontaine	siège 6

Absents

Gaétan Fauteux siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

Le Maire suppléant invite les personnes présentes à garder une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jacques Madore.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2019-03-45

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 16 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire suppléant;
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal du 11 février 2019;
- 4. Période de questions réservée au public;
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
- CDSM;
- 7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 8. Sécurité civil :
 - 8.1 Alimentation électrique pour la génératrice;
 - 8.2 Subvention volet 2;
- 9. Fauchage des abords routier;
- 10. Nouveau secteur résidentiel;
- 11. Appel d'offre pour bois de chauffage;
- 12. Servitude des aînés;
- 13. Paiement des comptes :

- 13.1 Comptes payés
- 13.2 Comptes à payer.
- 14. Bordereau de correspondance;
- 15. Rapports:
 - 15.1 Maire suppléant;
 - 15.2 Conseillers;
 - 15.3 Directrice générale;
- 16. Varia:
- 17. Période de questions réservée au public;
- 18. Évaluation de la rencontre;
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2019

Résolution 2019-03-46

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

• Un citoyen félicite les membres du conseil présents pour leur bon travail.

5. <u>INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT</u>

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. <u>CDSM</u>

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

7. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de

218 687 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour

l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent

l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A

identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur

les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés

pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment

complétée;

Résolution 2019-03-47

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ CIVIL

8.1 Alimentation électrique pour la génératrice

Remis à une séance ultérieure

8.2 Subvention volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de

mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il

entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du

programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette

nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété

l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux

sinistres;

Résolution 2019-03-48

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 36 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 26 000 \$:

Que la municipalité autorise Madame Édith Rouleau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIERS

ATTENDU QUE les abords routiers doivent être fauchés pour aider à la visibilité:

ATTENDU QUE les abords routiers ne nécessitent pas d'être fauchés

complètement à chaque année;

ATTENDU QUE monsieur Claude Montminy de *Transporteurs Sherbrooke*

Unifiés Inc a remis une soumission de 140,00 \$ / l'heure

pour environ 73 heures.

Résolution 2019-03-49

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter le prix demandé par Monsieur Claude Montminy de 140,00 \$ / l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL;

Madame Édith Rouleau dépose au conseil un rapport des dépenses pour l'installation des nouveaux puits.

11. APPEL D'OFFRE POUR BOIS DE CHAUFFAGE

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

12. <u>SERVITUDE DES AÎNÉS</u>

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend

en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 109 024,53 \$ payés depuis le 11 février 2019;

Résolution 2019-03-50

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin, appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 109 024,53 \$ payés depuis le 11 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Comptes à payer

13.2.1 Après-funérailles de Monsieur Jacques Madore

ATTENDU QUE le Maire de Saint-Malo Monsieur Jacques

Madore est décédé subitement le 13 février

dernier;

ATTENDU QU' un grand nombre de personnes étaient

attendues au lunch d'après-funérailles de

Monsieur Madore;

ATTENDU QUE le comité des Funérailles demande une aide

financière à la Municipalité afin d'aider à

l'achat de nourriture;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook offre une contribution

d'environ 50 % du montant total;

Résolution 2019-03-51

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que la MRC de Coaticook contribuera au montant de 500 \$;

Que la municipalité de Saint-Malo versera la somme de 679,26 \$ pour les frais d'achat de nourriture pour le repas d'aprèsfunérailles de Monsieur Jacques Madore;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.2 Fleurs pour les funérailles de Monsieur Jacques Madore

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a fait faire un

montage de fleurs pour l'exposition au salon

funérailles de Monsieur Madore;

Résolution 2019-03-51

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture 3209 Aux milles et une fleurs au montant de payer 204 \$ taxes incluses pour le montage de fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

ATTENDU QUE la Fondation La Frontalière organise une activité de

financement pour la Polyvalente La Frontalière de

Coaticook;

ATTENDU QUE l'activité de financement est un souper fondue chinoise à

volonté:

Résolution 2019-03-53

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De faire l'achat de 2 billets au montant de 75 \$ chacun pour le souper fondue chinoise à volonté du samedi 4 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORTS:

15.1 Maire suppléant

Monsieur Robert Fontaine mentionne que le taux de décrochage et bas dans la MRC de Coaticook.

15.2 Conseillers

La conseillère Karine Montminy informe le conseil qu'il y aura une consultation des aînés pour la nouvelle politique MADA lors du souper des aînés qui se tiendra le jeudi 4 avril prochain.

ATTENDU QU' il y aura un questionnaire pour l'ensemble des

citoyens de la municipalité de Saint-Malo

concernant la nouvelle politique MADA;

ATTENDU QU' il est suggéré d'avoir deux prix de participation au

montant de 25 \$ chaque pour attirer le plus de

citoyens possible à remplir le questionnaire;

Résolution 2019-03-53

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'offrir deux prix de participation de 25 \$ chacun, tiré entre tous les citoyens qui auront rempli le questionnaire pour la nouvelle politique MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3 Directrice générale

15.3.1 Machine à pression

ATTENDU QUE les employés de la voirie ont besoin d'une

machine à pression à l'eau chaude pour

accomplir leurs tâches;

Résolution 2019-03-54

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'achat d'une machine à pression à l'eau chaude pour les employés de la voirie pour un maximum de 5 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.1 Paiement de facture Micanic

ATTENDU QU' à la suite d'une lettre envoyée à

l'entreprise Micanic les informant que le conseil municipal désirait un crédit de 530, 05 \$, soit 50 % de la facture;

ATTENDU QUE l'entreprise a refusé la demande;

ATTENDU QUE le conseil désire maintenir le refus de

payer la totalité de cette facture qui

s'élève à 1218,84 \$;

Résolution 2019-03-55

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De maintenir le refus de faire le paiement complet de la facture BT 61832.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen demande si le conseil municipal avait déjà engendré des sommes d'argent pour les 3 jours pour la paix.
- Un citoyen se renseigne sur l'achat de la génératrice.

18. <u>ÉVALUATION DE LA RENCONTRE</u>

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

19. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 44.	
Robert Fontaine, maire suppléant	Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière